

Chers frères,

Je vous fais parvenir ce courrier afin que vous puissiez m'aider à comprendre certains choix pris par le Collège central.

1°) Je voudrais savoir pourquoi a-t-on établi la doctrine de l'Esclave fidèle et Avisé sur le passage de Mt 24,45-51, alors que celui-ci est une parabole, un « récit bref et habituellement fictif dont on tire une vérité morale ou spirituelle » it 1 p.832. Cela va à l'encontre des règles d'herméneutique que de se baser sur une parabole pour établir une doctrine. La parabole de Mt 24,45-51 est employée dans le discours eschatologique de Matthieu pour illustrer l'exhortation de Jésus à *veiller* durant son absence. Jésus répond à une question qui concerne des événements à venir et non la mise en place d'une hiérarchie ecclésiale.

2°) Je voudrais savoir pourquoi dans la Tour de Garde du 1<sup>er</sup> septembre 2004, il est écrit : « Après avoir entendu parler de ce groupe de 144 000 personnes dans la vision qu'il a reçue, l'apôtre Jean a vu un autre groupe. Il dépeint ce deuxième groupe comme “ une grande foule *que personne ne pouvait compter*, de toutes nations et tribus et peuples et langues ”. Cette grande foule représente ceux qui survivront sous peu à “ la grande tribulation ”, qui détruira le présent monde méchant ».

En écrivant que Jean a « entendu parler d'un groupe » nous interprétons les propos de Jean afin de pouvoir faire coïncider une future opposition entre deux groupes. Le texte dit seulement que Jean « *entendit* le nombre de ceux qui ont été scellés » et qu'ensuite il « *vit* une grande foule ». Le contraste est établi entre ce que Jean *entend* et ce qu'il *voit*. Ce qu'il entend ne fait pas parti de ce qu'il voit.

La structure littéraire de la vision de Jean en 7,1-17, ne permet pas d'établir une telle distinction, entre deux groupes, mais en écrivant « Jean a vu un autre groupe » vous supposez clairement, mais injustement, que Jean *a vu un premier groupe*, ce qui n'est pas le cas.

3°) Pourquoi sur la base d'une interprétation aussi controversée de Ré 7,9, le Collège central a établi une séparation entre 144000 et la grande foule. Ce qui a engendré une position plus que défavorable des membres de la grande foule dont leur espérance n'est même pas qualifiée de chrétienne dans nos ouvrages it 1 p.799-800. En les privant de prendre part à la communion avec Christ en mangeant le pain et le vin, en leur faisant croire qu'ils ne font pas partie de la nouvelle alliance et que seuls les 144000 reçoivent l'onction vous ne permettez pas à ceux qui ont pris leur baptême au nom du Père mais aussi *au nom du Fils* de bénéficier pleinement de tous les bienfaits liés à l'acte de foi qu'ils ont eu en reconnaissant que Christ était mort aussi pour eux.

4°) Je voudrais savoir pourquoi décision a été prise de sortir de leur contexte les versets de Lc 12,32 et de Jn 10,16 pour appuyer des doctrines complètement étrangères à l'unité littéraire à laquelle ils appartiennent ? En tant que biblistes vous savez qu'il n'est pas convenable d'agir ainsi. Tout verset doit s'intégrer dans une unité littéraire cohérente.

En ce qui concerne le contexte proche de Lc 12,32; la proposition « petit troupeau » désigne clairement les disciples (cf.v.22), et cette appellation pleine de tendresse prend toute sa force lorsqu'elle est mise en parallèle avec la foule présente qui était « rassemblés par milliers au point de s'écraser les uns les autres » v.1.

Pour le contexte de Jn 10,16 il apparaît que ces « autres brebis » désignent les païens qui viendront s'ajouter aux juifs convertis, grâce à la prédication de l'église primitive et en aucun cas il est possible de justifier que ce verset soutienne la croyance en la grande foule telle que nous l'enseignons.

5°) Je voudrais savoir pourquoi le Collège central nous impose, sous peine d'être considéré comme en danger sur le plan spirituel, cinq réunions hebdomadaires alors qu'aucun texte ne se rapportant aux activités de l'église primitive ne permet de justifier une telle fréquence. Certes les premiers chrétiens se rassemblaient, et la plupart du temps dans leurs maisons, mais rien ne peut justifier à notre époque toutes ces réunions.

Il n'est pas bon non plus de vouloir justifier du bien fonder de ces cinq réunions sur la base de textes de l'A.T. Christ a accompli la loi et il n'y a aucune raison que quelqu'un nous y remette. *Allons-nous remettre christ au poteau ?*

6°) Pour quelle raison a-t-on établi un modèle de prédication : *deux par deux en faisant du porte à porte*. Ce soit disant modèle laissé par Jésus aurait déjà du être respecté par les premiers missionnaires chrétiens. Or, une lecture attentive du livre des Actes d'Apôtres ne permet pas de justifier un modèle aussi rigide. Paul, Pierre, Philippe ont prêché alors qu'ils étaient seuls et aucun d'eux ne recevaient leurs instructions d'un Collège central qui dirigeait tout.

De même en ce qui concerne la mention *de maison en maison*, car toutes les fois où Paul fait référence à sa présence dans une maison, celles-ci sont toutes des maisons appartenant à des frères. Lui-même dira en 1 Co 4,17 : « Il vous rappellera quelles sont mes voies en Christ, quelle est la manière dont j'enseigne partout dans toutes les églises ». Paul enseignait dans les églises, et où étaient ces églises, dans les maisons des frères.

Il n'est jamais question d'une prédication dans une maison de quelqu'un qui n'est pas croyant.

7°) Pourquoi à chaque fois qu'un proclamateur cherche à avoir des précisions sur des questions comme celles que je viens de poser, il peut être sûr que ses frères du Collège central n'y prêteront pas attention, alors que cela pourrait être une chance pour les Témoins de Jéhovah du monde entier de voir rectifier certaines de nos pratiques et de reconnaître que ce qui est établi tient surtout à l'interprétation du Collège central et non de l'Écriture. Cette reconnaissance permettrait, dans nos congrégations, d'aspirer à une connaissance plus éclairée et à un vibrant appel à faire ce que l'on nous demande par amour et non pas parce que le Collège central agite le spectre de l'excommunication au dessus de nos têtes.

Cette proposition ne plaît peut-être pas forcément cependant c'est bien là l'attitude

qu'à eu Paul face aux frères venant de Jérusalem qui prênaient la circoncision et face auxquelles Paul n'a pas eu peur de se dresser ni de mettre carte sur table. Ces frères n'ont pas été exclus et Paul et d'autres ont pu expliquer leur point de vu (Ac 15.).

Dans sa première aux Corinthiens et bien que Paul n'ait pas encouragé les frères à porter un jugement contre lui, celui-ci a fait preuve d'humilité et n'a pas hésité à se justifier et à répondre aux accusations de ceux qui remettaient en cause son apostolat (1Co 4,1-5).

Pourquoi un tel dialogue et une telle liberté de parole ne sont pas possibles au sein de notre religion ?

N'ayant pas trouver de réponse satisfaisante dans nos publications je me suis permis de vous écrire. Je tiens aussi à vous informer que le Collège central, par votre biais, aura tout intérêt à répondre à ces questions qui trouvent de plus en plus d'échos dans nos congrégations.

Fraternellement,

Stéphane Mérahila